

Addendum au rapport SFCR 2018/2019
adopté par le Conseil d'administration en date du 27 juin 2020

Dans le cadre de son exercice statutaire courant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, groupe UITSEM a adopté par décision de son conseil d'administration en date du 14/02/2020 le rapport SFCR 2018/2019 et l'a rendu accessible sur les sites internet dont il dispose.

Les données chiffrées, avis et observations de ce rapport ont donc été établis antérieurement à la survenance de la pandémie au coronavirus COVID 19 dont les premiers signes sont apparus en République populaire de Chine dans le courant du dernier trimestre 2019 et en Europe, et tout particulièrement en France, à compter du mois de février 2020.

Cette pandémie n'a pu avoir aucun impact sur les résultats de groupe UITSEM pour 2018/2019 et n'est pas de nature à remettre en cause le contenu du rapport SFCR 2018/2019.

Néanmoins, dans le cadre d'une information loyale et transparente, le conseil d'administration de groupe UITSEM réuni le 27 juin 2020 a décidé la publication de cet addendum à son rapport SFCR 2018/2019 afin de porter à la connaissance des adhérents des mutuelles SMERRA et MAGE qu'il substitue et des tiers les éléments suivants :

1/ La mise en place de l'état d'urgence sanitaire en France et le confinement de la population a déclenché avec succès l'activation du Plan de Continuité de l'Activité de groupe UITSEM qui a eu recours au télétravail lorsque la présence physique des salariés n'était pas strictement nécessaire. Les mesures sanitaires nécessaires ont été prises immédiatement et les accueils au public soit fermés soit partiellement ouverts. L'accueil téléphonique n'a jamais été interrompu.

Malgré un temps d'adaptation des connexions informatiques groupe UITSEM n'a pas connu de rupture de son activité et en particulier des activités liées à l'indemnisation des dépenses de santé des adhérents des mutuelles qu'il substitue.

2/ Les sous-traitants considérés comme critique ou important par groupe UITSEM ont tous activé avec succès leur PCA.

3/ Par prudence, les programmes d'investissement non vitaux ont été suspendus et seront revisités dans le dernier trimestre de l'année civile 2020.

4/ groupe UITSEM n'a pas constaté durant la période de confinement d'augmentation significative du montant des prestations versées au titre des risques vie et non-vie. Il a néanmoins décidé d'accorder une attention particulière au suivi de ces données dans la période de sortie du confinement pour anticiper un éventuel effet de rattrapage et établira un bilan définitif à la fin du semestre suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

A ce stade, le conseil d'administration ne considère donc pas nécessaire de prendre des mesures spécifiques autres que celles exposées ci-dessus et de celles résultant des impératifs sanitaires.

Lyon, le 27 juin 2020